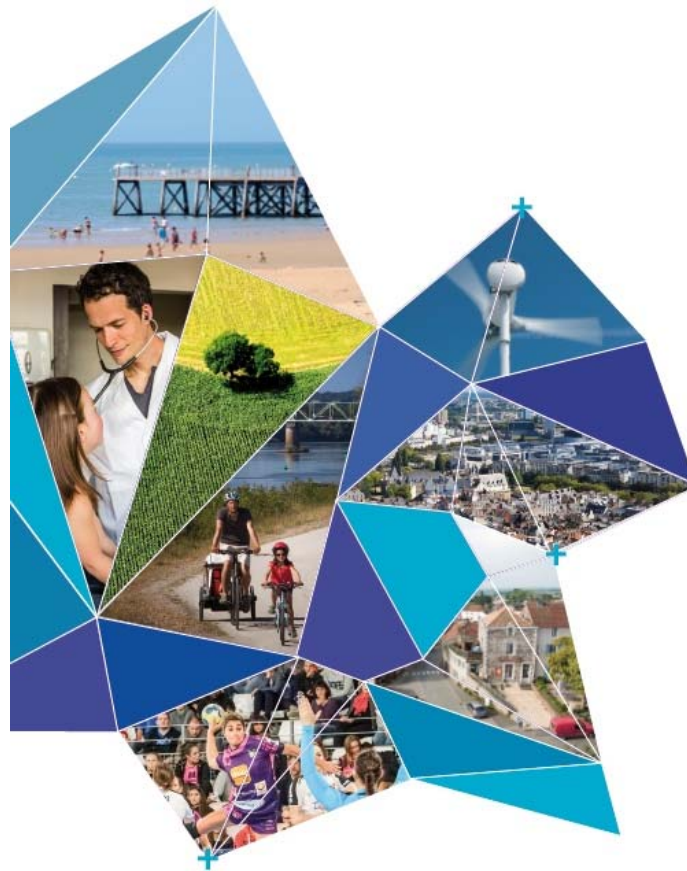


Lundi 8 avril 2019

CONTRACTUALISATION

**La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020 de la
Communauté de communes Sud Vendée Littoral
6,146 M€ pour accompagner les projets du territoire**



1

① Communiqué de presse	p.2
② Exemples de projets développés par la Communauté de communes Sud Vendée Littoral.	p.3
③ Le territoire : la Communauté de communes Sud Vendée Littoral.	p.6
④ En savoir plus sur le CTR 2020	p.7
⑤ Chiffres clés Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité	p.8

CONTACT PRESSE

Gwenola Cariou-Huet : gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 65 / 06 82 80 18 92

Lundi 8 avril 2019

Communiqué de presse

Combat pour l'équité territoriale

La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral

6,146 M€ pour accompagner les projets du territoire

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est aussi dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire, a signé le Contrat Territoires-Région 2020 avec Brigitte Hybert, présidente de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral, pour une dotation globale de 6,146 M€.

« Face au risque d'une région à deux vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte régional pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire.

Le Contrat Territoires-Régions 2020 est une politique régionale bâtie sur 3 principes : l'équité, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; **la proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités, avec la possibilité pour celles-ci, sous réserve d'un accord unanime, de confier le chef de filât du contrat au Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) dont elles sont membres ; **la liberté**, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors en fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le **Contrat Territoires-Région 2020** signé avec la Communauté de communes Sud Vendée Littoral, la dotation de la Région s'élève à 6,146 M€. A travers ce contrat, la Communauté de communes souhaite engager des projets sur 6 thématiques prioritaires.

Thématique n°1 : revitaliser les centres-bourgs

Objectifs :

- Faire des centres-bourgs la vitrine de la qualité du cadre de vie.
- Conforter une offre de services et de commerces équilibrée et répartie sur le territoire.
- Favoriser l'accueil de nouvelles populations en développant une politique d'habitat.

Projets envisagés :

- Construction d'un centre d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) à Chaillé-les-Marais.
- Construction d'un pôle technique intercommunal à Luçon.
- Construction d'une salle intergénérationnelle à Bessay.
- Aménagement du centre-bourg (rue du 11 novembre) à Chaillé-les-Marais.
- Requalification d'un îlot en centre-bourg pour y créer des logements adaptés aux personnes âgées à La Chapelle-Thémer.
- Aménagements extérieurs du nouveau groupe scolaire de La Réorthie.
- Mise aux normes et accessibilité de la salle omnisports et installation d'un city stade aux Magnils-Reigniers.
- Requalification d'une friche industrielle en espace commercial et d'activités à l'Île d'Elle.
- Création d'une nouvelle école élémentaire à Luçon.
- Rénovation du multi-services à Saint-Denis-du-Payré.
- Mise en accessibilité de la mairie et changement des ouvertures à Saint-Juire-Champgillon.
- Modernisation des halles de Saint-Michel-en-l'Herm.
- Rénovation et aménagements extérieurs du bar-pizzeria de Thiré.
- Aménagement des locaux communs et aménagements extérieurs de la salle du futur pôle personnes âgées à Triaize.

3

Thématique n°2 : Conforter l'attractivité résidentielle du territoire

Objectifs :

- Conforter l'attractivité résidentielle du territoire en qualifiant l'espace public et en valorisant le patrimoine.
- Améliorer l'accessibilité au territoire et développer les mobilités.
- Assurer l'accès aux réseaux et aux services.
- Qualifier et développer l'offre culturelle et de loisirs.

Projets envisagés :

- Création et aménagements de sentiers pédestres et cyclables sur le territoire.
- Aménagement des centres-bourgs (l'Aiguillon-sur-Mer, Chasnais, Grues, La Caillière-Saint-Hilaire, La Jaudonnière, La Tranche-sur-Mer, Lairoux, Mareuil-sur-Lay, Péault, Saint-Aubin-la-Plaine, Saint-Etienne-de-Brillouet, Saint-Jean-de-Beigné, Sainte-Radegonde-des-Noyers)
- Aménagement des plages de la Faute-sur-Mer.
- Réfection du mur du cimetière et cheminement doux aux Pineaux.
- Mise en accessibilité des bâtiments communaux à Saint-Michel-en-l'Herm.

Thématique n°3 : Transformer le potentiel économique du territoire

Objectifs :

- Se doter d'une stratégie de développement économique adaptée à la nouvelle échelle du territoire.
- Faciliter l'installation, le maintien et le développement d'activités économiques.
- Favoriser l'innovation.
- Fédérer les entreprises et promouvoir leurs activités.

Projets envisagés :

- Requalification de la zone industrielle Sébastopol à Luçon.
- Aménagement du site de l'entreprise Huhtamaki à L'Île d'Elle.
- Mise en place d'une signalétique commune des zones d'activités économiques du territoire.
- Réalisation d'un parking et d'une voirie d'accès pour l'aérodrome du Vendéopôle Sud Vendée Atlantique.
- Aménagement de zones d'activités.

Thématique n°4 : S'affirmer comme une destination touristique reconnue

Objectifs :

- Promouvoir l'ensemble du territoire et refonder la communication touristique.
- Elargir la saison touristique.
- Engager un travail sur l'identité du territoire local.
- Bâtir une offre touristique de loisirs adaptée.
- Développer la quantité et la qualité de l'offre d'hébergement.
- Engager un travail en faveur de la valorisation des patrimoines.

Projets envisagés :

- Stratégie, communication, promotion touristique.

Thématique n°5 : Favoriser la cohésion sociale, pérenniser les solidarités à l'échelle du territoire

Objectifs :

- Assurer aux habitants des conditions de vie de qualité quel que soit leur âge.
- Favoriser l'épanouissement de la jeunesse.
- Renforcer le lien social, lutter contre les inégalités.

Projets envisagés :

- Création d'un city-stade à Champagné-les-Marais.
- Aménagement de la salle des fêtes à Château-Guibert.
- Création d'un terrain multisports et d'une aire de jeux à La Bretonnière La Claye.
- Réfection des vestiaires du stade de football et du parking aux Pineaux.
- Aménagement d'un local pour le foyer des jeunes aux Moutiers-sur-le-Lay.
- Rénovation de la salle des associations à Saint-Martin-Lars-en-Sainte-Hermine.
- Création d'une maison des associations et d'une bibliothèque à Sainte-Hermine.
- Extension et rénovation de la salle polyvalente de Sainte-Pexine.
- Rénovation du stade de football de Thiré.
- Aménagement d'un city-park à Triaize.

Thématique 6 – Engager la transition énergétique du territoire

Objectifs :

- Développer la production d'énergies renouvelables.
- Transformer le parc immobilier.
- Développer la mobilité durable.
- Stocker l'énergie.
- Construire les réseaux intelligents.

Projets envisagés :

- Elaboration d'un Plan climat air énergie territorial (PCAET).
- Rénovation énergétique de l'EHPAD « La Résidence fleurie » à Nalliers (CIAS Sud Vendée Littoral).
- Aménagement d'une antenne de la médiathèque à Mareuil-sur-Lay.
- Rénovation énergétique de la salle des fêtes de Champagné-les-Marais.
- Rénovation énergétique et restructuration de la salle polyvalente de Corpe.
- Rénovation énergétique et réaménagement de la salle municipale et du foyer des jeunes du Gué-de-Velluire.
- Rénovation énergétique et création de sanitaires à la salle socio-culturelle de la Taillé.
- Réhabilitation de logements locatifs et d'un local commercial à Moreilles.
- Aménagement d'un local pour la création d'une Maison d'assistantes maternelles (MAM) à Nalliers.
- Rénovation énergétique de deux logements locatifs à Rosnay.
- Amélioration énergétique d'un logement locatif et de la mairie à Saint-Denis du Payré.
- Réhabilitation d'un bâtiment en centre-bourg pour les services de la mairie à Sainte-Gemme-la-Plaine.
- Réhabilitation d'un local en garderie et rénovation énergétique des bâtiments publics à Vouillé-les-Marais.
- Aménagement d'une maison des associations et d'une bibliothèque à Sainte-Hermine.

Focus projet

Aménagements de voirie pour l'aérodrome du Vendéopôle Sud Vendée Atlantique

La Communauté de Communes Sud Vendée Littoral dispose d'un parc d'activités économiques « Vendéopôle Sud Vendée Atlantique » de 220 hectares, localisé sur les Communes de Sainte-Hermine, Saint-Aubin-la-Plaine et Saint-Jean-de-Beugné. Le Vendéopôle Sud Vendée Atlantique est situé au niveau de la sortie 7 de l'autoroute A83 qui permet, via l'autoroute A10, de relier Nantes à Bordeaux. 58 entreprises sont actuellement implantées sur le site constituant ainsi un bassin de 1 300 emplois. Différents secteurs d'activités sont représentés : agroalimentaire, mécanique générale et de précision, tôlerie industrielle, thermo-laquage, menuiserie, secteur tertiaire. Un hôtel de 49 chambres et un restaurant sont également installés sur le parc d'activités, offrant ainsi des services complémentaires aux entreprises.

Le Syndicat mixte du parc d'activités Sud Vendée Atlantique (SMPVA) était la structure porteuse de ce parc d'activités économiques jusqu'à la mise en œuvre de la loi NOTRE au 1^{er} janvier 2017 et la création de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral. Outre une localisation à proximité immédiate de l'autoroute A83, le SMPVA s'est attaché à offrir aux entreprises présentes sur le Vendéopôle, une offre de services variée. Ainsi, le syndicat a réalisé les équipements suivants :

- L'espace d'accueil de l'épinasse offrant aux entreprises la possibilité d'utiliser une salle de réunion permettant d'accueillir jusqu'à 100 personnes.
- La salle de restauration des Albizias.
- Une crèche accueillant un effectif de 50 enfants âgés de 2 mois à 3 ans.

L'aérodrome est le dernier équipement réalisé par le SMPVA en 2015. D'une superficie totale de 31 hectares, il est constitué d'une piste (aire d'atterrissage) enherbée de 1 000 mètres de long et de 50 mètres de largeur. Il est accessible uniquement de jour et comporte le balisage conforme à la réglementation du Code de l'Aviation Civile. L'aérodrome peut être utilisé par les chefs d'entreprises et leurs collaborateurs mais aussi par tous pilotes qui en feraient la demande auprès de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral. Quatre hangars, servant à accueillir des aéronefs, y sont actuellement implantés et la Communauté de Communes a été saisie dernièrement de deux nouvelles demandes d'implantation. Depuis son ouverture, l'aérodrome voit sa fréquentation augmenter et en 2018, 30 pilotes ont fait une demande d'utilisation de l'équipement.

Pour améliorer l'accessibilité de l'aérodrome, la Communauté de Communes a décidé de réaliser des aménagements, portant notamment sur la création d'un parking de 14 places et d'une voirie d'accès à l'aérodrome.

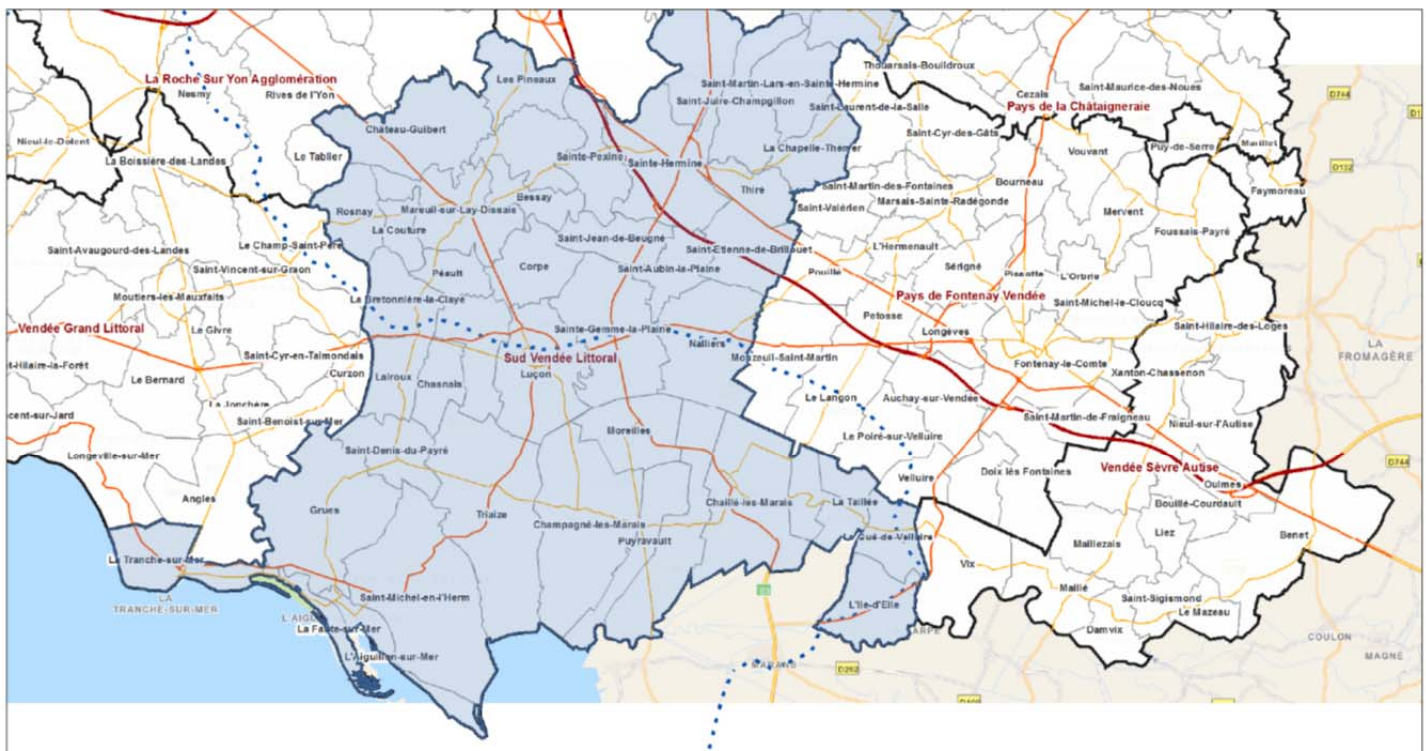
Le projet, d'un coût total de 83 500 €, est financé par la Région à hauteur de 66 800 € dans le cadre du CTR 2020.

La Communauté de Communes Sud Vendée Littoral

Située au sud-ouest du département de la Vendée et disposant d'une façade maritime, la Communauté de communes Sud Vendée Littoral est composée de 44 communes et compte 54 231 habitants (population municipale 2016). Cette structure est issue de la fusion au 1^{er} janvier 2017 de 4 Communautés de communes : Pays Mareuillais, Pays Né de la Mer, Iles du Marais Poitevin, Pays de Sainte-Hermine. Elle forme ainsi la plus grande Communauté de communes de Vendée.

Présidente : Brigitte Hybert.

SUD VENDEE LITTORAL



14/02/2018 à 09:22:14

- EPCI_Résultat du widget Requête
- Base EPCI2018
- Communes 2018
- Etiquettes EPCI2018
- Réseau routier_2017
- Type autoroutier
- Liaison principale
- Autres liaisons
- Lignes ferroviaires TER

1:288,895
0 2.75 5.5 11 mi
0 5 10 20 km

En savoir plus sur le Contrat Territoires-Région (CTR) 2020

- **Périmètre et chef de file du contrat**

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres.

- **Dotation**

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1^{er} janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotation de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

- **Période**

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020.

- **Contenu du contrat**

L'élaboration du contrat se fera sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). **Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

- **Bénéficiaires :**

Maîtres d'ouvrage publics : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

Maîtres d'ouvrage privés : association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

Chiffres clés de la contractualisation

En Pays de la Loire :

- **68** Communautés de communes et d'agglomération,
- **2** Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- **1** Métropole : Nantes
- **1** Commune insulaire : l'île d'Yeu

2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.

25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.



Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité

Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures. Après 1 an de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été engagées et d'ores et déjà 2/3 sont totalement opérationnelles. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles... **Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles** sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. Il a été complété de 6 M€ supplémentaires, via un Fonds Ecoles, pour des investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes durant les années 2016 et 2017 et de 5,8M€ pour 2018 et 2019.

Depuis leur mise en œuvre, 624 Communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 25 628 288 € soit près de 45 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.

Sur le territoire de la communauté de communes Sud Vendée Littoral 33 projets ont été accompagnés au titre du « Fonds Régional de Développement des Communes » et du « Fonds écoles » portant l'engagement régional à 1 275 713 €.

- **Fonds Régional de Développement des Communes**

Chasnais - Rénovation des vestiaires du stade – 9 352 €

Château-Guibert – Aménagement des espaces publics de la Mainborgère et du centre-bourg – 50 000€

Grues – Rénovation et aménagements de bâtiments publics – 6 200 €

La Chapelle-Thémer – Construction d’un atelier communal – 55 473 €

La Faute-sur-Mer – Aménagement de sécurité et de stationnement lié à une piste cyclable intercommunale – 27 200 €

La Réorthe – Travaux de mise aux normes des bâtiments communaux et des lieux ouverts au public – 50 000 €

Lairoux – Aménagement des places de la mairie et du champ de foire (création d’une liaison sécurisée) – 51 073 €

L’Ile d’Elle - Redynamisation du centre bourg, sécurisation des déplacements doux : place de la Liberté, accès sécurisé pour les enfants allant au restaurant scolaire etc. – 34 341 €

Moreilles – Réfection de la salle polyvalente – 45 948 €

Moutiers-sur-le-Lay – travaux d’aménagement et de sécurisation de la voirie – 50 000 €

Péault – Travaux de rénovation et de mise en accessibilité de la salle polyvalente – 10 000 €

Puyravault – Travaux de sécurisation et d’accessibilité de bâtiments communaux – 83 849 €

Saint-Aubin-la-Plaine – Aménagement de voirie en traversée de bourg – 50 000 €

Saint-Denis-du-Payré – Aménagement du centre bourg (accessibilité, sécurisation et embellissement) – 28 166 €

Sainte-Gemme-La-Plaine - Requalification de la RD137 en centre bourg – 50 000€

Sainte-Hermine – Réaménagement de mise aux normes des espaces publics et re concentration de services et de logement en centre-bourg – 50 000 €

Saint-Martin-Lars-en-Sainte-Hermine – Aménagement de centre-bourg – 7 061 €

Triaize – Aménagement du centre bourg – 17 107 €

10

- **Fonds Ecoles**

Champagné-les-Marais - Désamiantage - 1603€ et Rénovation des deux sites scolaires Jean Macé – 2 838 €

Sainte-Hermine - Travaux de mise en conformité de l’école maternelle et primaire – 17 390 €

Saint-Michel-en-L’herm - Rénovation de l’école publique – 7 400 €

Saint-Jean-de-Beugné - Réhabilitation du groupe scolaire - 150 000 €

Thiré –Rénovation énergétique de l’école publique – 52 283 €

Rosnay –Rénovation des espaces extérieurs de l’école publique – 27 100 €

La Réorthe – Construction d’un groupe scolaire et d’un accueil périscolaire – 100 000 €

L’Ile d’Elle – Création d’accès PMR au groupe scolaire Jacques Prévert – 7 273 €

Saint-Etienne-de-Brillouet – Restructuration de l’école – 34 000 €

La Tranche-sur-Mer – Création de deux classes et extension du restaurant scolaire – 40 600 €

La Faute-sur-Mer - Rénovation énergétique de l’école et du restaurant scolaire– 24 850 €

Les Magnils-Reigniers –Travaux de rénovation de l’école et construction de son parking – 4 450 €

Puyravault – Extension et rénovation de l’école publique – 89 073 €

Sainte-Gemme-la-Plaine – Rénovation énergétique et extension de l’école maternelle – 41 082 €